



Agence fédérale  
pour la Sécurité  
de la Chaîne alimentaire

# Nouvelle réglementation hygiène et système de financement de l'AFSCA

Gil Houins, Administrateur délégué a.i.



- 1. Nouvelle réglementation hygiène
- 2. Système de financement de l'AFSCA
- 3. *Salmonella* dans les filières porcines et avicoles
- 4. L'AFSCA Acteur de nos exportations
- 5. Code de conduite pour les contrôles
- 6. Conclusions et avenir



# 1. Nouvelle réglementation hygiène (H1)

- Règlement (CE) n° 852/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires
- AR du 22/12/2005 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires

*<http://www.afsca2006.be>*



# Champ d'application

- **Prescriptions sanitaires générales pour exploitants d'entreprises de denrées alimentaires**
- **Tous les stades** : production, transformation, distribution
- **Importations** (listes de pays tiers et entreprises)
- **Exportations** (modèles de certificats)
- La **responsabilité** première en matière de sécurité alimentaire incombe à l'**exploitant** du secteur alimentaire
- Garantir la sécurité alimentaire **à toutes les étapes** de la chaîne alimentaire depuis la **production primaire**



# Principes de base

Les exploitants du secteur alimentaire doivent  
**coopérer**

avec les autorités compétentes:

- **Notifier** leur **activité** dans le secteur alimentaire à l'autorité compétente (production, transformation, distribution).

en vue de l'**enregistrement**

(Belgique → cfr. AR agréments, autorisations et **enregistrements**)



## Comparaison statut enregistrement/agrément/autorisation suite aux AR d'enregistrement ou autorisation/agrément préalable

### Production animale et activités connexes

Activité	Situation actuelle		A partir du 1er janvier 2006			Remarques
	Enregistrement	Agrément	Enregistrement	Autorisation	Agrément	
Production bovine	X		X			Numéro troupeau SANITEL
Production porcine	X			X		Numéro troupeau SANITEL -attestation sanitaire sanitaire
Petits ruminants	X		X			Numéro troupeau SANITEL
Volailles	X		X			SANITEL
Volailles - volailles de rente		X		X		Sur les certificats sera mentionné: "agrée"
Volailles - sélection et multiplication - couvoirs		X		X		
Veaux (engraissement de veaux)		X		X		Numéro troupeau SANITEL -agrément sanitaire
Lapins			X			
Abattage de lapins et de lagomorphes à l'exploitation agricole pour la vente directe		X			X	
Abattage et habillage partiel de gibier d'élevage et de volailles pour la production du foie gras		X			X	
Chevaux			X			Projet d'AR identification des chevaux SPF
Parc de gibier	X		X			Sangliers et cervidés
Apiculteurs			X			
Bourdons			X			
Lieux de rassemblement		X			X	
Marchands de bétail, chevaux, bovins, porcins, petits ruminants, volailles	X		X			
Marchands d'autres animaux			X			
Transport d'animaux	X		X			A partir du 1er janvier 2007 agrément (Règl 1/2005)
Etablissements laitiers		X			X	
Débites de viande	X			X		



# Conditions d'hygiène

- Protection contre les contaminations
- Mesures relatives à la santé et au bien-être
- Nettoyage et désinfection des équipements
- Propreté des animaux
- Eau potable ou propre
- Santé et hygiène du personnel
- Lutte contre les animaux et organismes nuisibles
- Entreposage et élimination des déchets
- Prévention de la contagion
- Utilisation judicieuse des additifs et médicaments



# Recherche des résidus et contaminants: résultats 2005

- Dans les exploitations (plan de contrôle):
  - Statuts H (horm., subst. interdites, corticostéroïdes): 3 bovines, 4 porcines
  - Statut R (*antibiotiques*, AINS): augmentation pour porc (9 en 2005, 3 en 2004)
- Carcasses à l'abattoir (plan national de contrôle des résidus):
  - 0,4% non-conformités (hormones, bêta-agonistes, corticostéroïdes, *médicaments vétérinaires*, antiparasitaires, PCB...)
    - Porcs: 0,1% - bovins : 1,1%



# Registres

“Le responsable tient un **registre** d’exploitation où doivent être mentionnées, par bande de production, les données suivant la liste en annexe III” :

(AR 10/8/1998 établissant certaines conditions pour la qualification sanitaire des volailles)

- Nature et origine des aliments
- Produits vétérinaires: nature, dates d’administration et temps d’attente
- Maladies susceptibles d’affecter les produits (développé au slide suivant)
- Résultats d’analyses
- Rapport des contrôles
- Enregistrement des données de l’exploitation (date, provenance, nombre d’animaux, rendement, consommation d’eau et de nourriture, mortalité, nombre d’animaux à abattre, date prévue, rapport de l’abattoir sur les résultats d’expertise)



# Modèle de registres maladies animales

## Registre des médicaments vétérinaires – registre OUT

### REGISTRE DES MEDICAMENTS VETERINAIRES SORTANTS

NUMERO D'ECHANTILLON/SECTION : p. X / XXX

(si utilisé comme fiche d'échantillon) .....

Date du traitement (* )	Identification de l'animal/ du groupe d'animaux traité(s)	N° de référence du médicament	Affection / diagnostic initial	Appellation du médicament	Quantité administrée	Mortalité (nombre)
----------------------------	---	-------------------------------------	--------------------------------------	---------------------------------	-------------------------	-----------------------



# Guides sectoriels d'autocontrôle

- Basés sur AR 14/11/2003 (autocontrôle, notification obligatoire, traçabilité)
  - Aide à l'opérateur individuel
  - 9 Guides approuvés 10/2006 dont :
    - Alimentation animale
    - Production/distribution pesticides
    - Abattoirs et ateliers de découpe volaille
    - Industrie laitière
    - Production primaire de lait cru
    - Collecte et transport de lait cru
- Perspective : guide générique pour la production primaire



# La Belgique est-elle plus exigeante ?

Base = Règles UE

Exception :

- Absence de normes CE ou exigences vagues  
(ex : certains résidus pesticides)
- Autorisation préalable acteurs sensibles de la chaîne
- Assouplissement très petites entreprises !!
- Notification obligatoire pour les laboratoires
- À la demande des secteurs



## 2. Système de financement de l'AFSCA

- Loi du 9 décembre 2004 relative au financement de l'AFSCA
- AR contributions du 10/11/2005
- AR rétributions du 10/11/2005

Total : € 159.244.564

- Dotation : 42,8 %
- CE : 2,1 %
- Contribution : 22,3%
- Rétributions : 30,1%
- Autres : 2,7 %



# Rétributions

- 1 facture mensuelle avec toutes les rétributions dues
- A la demande de l'opérateur
- Lié à la prestation de l'AFSCA
- Exportations
- Autorisations / agréments
- Expertises viande / poisson
- Recontrôle en cas de non-conformité
- Recherche des résidus viande/lait/poisson



# Contributions

## 3 critères

- risques pour la sécurité liés au produit ou à l'activité
  - niveau d'organisation et d'application du système de contrôle interne
  - valeur ajoutée
- 
- 1 facture annuelle
  - Pour tous les opérateurs sous les compétences de l'AFSCA
  - Réparties sur tous les secteurs
  - Non liées à la prestation
  - Fixes pour le secteur primaire : 187 EUR/an (proposition des organisations agricoles)



# Contributions non dues par hobbyistes

- Max. 3 porcs
- Max. 200 volailles
- Max. 24 ruches d'abeilles
- Max. 730 jours bovins/année et troupeau
- ...



# 3. Salmonella dans les filières porcines et avicoles

- Plan de contrôle de l'AFSCA
- Contrôles du secteur
- Monitoring EFSA



# Résultats 2005 : *Salmonella* dans la production primaire - volaille

- *Salmonella* dans les exploitations de pontes
  - contrôles de sortie (secteur):
    - Fientes (n=753): 5,4% (27% en 2004)
  - contrôles « survey EU » (AFSCA):
    - Fientes: 19% - Poussières: 24% - Total lots (n=150): 38%
- *Salmonella* chez les poulets de chair
  - contrôles de sortie (secteur): 4,1%
- *Salmonella* à l'abattoir (AFSCA)
  - carcasses de poules: 22,6% (19,6% en 2004)
  - carcasses de poulets: 5,7% (7,9% en 2004)



# Dérogation au critère *Salmonella*

(art. 8 du Règlement 2073/2005)

- Viandes hachées de volaille
  - Préparations de viande de volaille
- 
- A consommer cuit (étiquette)
  - Sur le marché national
  - Absence dans 10 g
    - $n=5$
    - ~~$c=0$~~  ➔  $c=1$



# Résultats 2005 : *Salmonella* dans la production primaire - porcs

- *Salmonella* dans les exploitations :
  - Classement des exploitations (AFSCA)
    - Examen sérologique: 12,8% (programme Aujesky)
  - Programme d'accompagnement (AFSCA):
    - anticorps: 24%
    - lisier: 18%
- *Salmonella* sur les porcs à l'abattoir (AFSCA):
  - Carcasses: 9,3% (12,1% en 2004)



# TIAC en 2005 et 2006

- 2005 (AFSCA): 92 TIAC (2004: 27)
  - Ce nombre accru peut être lié à la nouvelle procédure (déclaration à partir de 2 personnes intoxiquées)
  - Réduction significative des TIAC liées à la consommation de denrées à base d'œufs crus
- 2006 (ISP):
  - Forte diminution du nombre de cas humains de *Salmonella* :  
2003 : 9.051  
↓  
2006 (1/7) 465 (*S. enteritidis*)



# Volailles et œufs : politique 2006 - 07

- Canalisation œufs en cas d'exploitation *Salm.* +
  - traitement thermique des œufs pour consommation
  - destruction des œufs couvés
- Catégorisation
  - troupeau ne peut quitter l'exploitation que pour un abattage logistique
  - abattage volailles reproductrices
- Politique de vaccination
  - vaccination obligatoire des poules pondeuses contre *Salmonella Enteritidis*



## 4. L'AFSCA Acteur de nos exportations

- ± 20 délégations étrangères /an
- Participation aux colloques internationaux  
➔ Confiance contrôles belges accrue
- Infos aux pays tiers en cas d'incident
- 22 000 certificats export animaux / sperme



## Accords bilatéraux

Plants de pommes de terre	→	Cuba
Protéines animales	→	Thaïlande
Bégonias – tomates	→	Afr. Du Sud – Japon
<b>Viande de porc</b>	→	<b>Japon 26/07/2006</b>

## Accords en cours de discussion

<b>Viande de volaille</b>	→	<b>Corée du Sud</b> dossier introduit mai 2004
Poires	→	Chine
Boutures de pommiers	→	Argentine



# 5. Code de conduite pour les contrôles

## Charte du contrôleur

### Pas satisfait? Demande d'infos?

- Service consommateurs : 0800/ 13 550
- [pointcontact@afsca.be](mailto:pointcontact@afsca.be)
- Service opérateurs: 0800/ 13 455
- [servicemediation@afsca.be](mailto:servicemediation@afsca.be)



## 6. Conclusions et avenir

- Rumeur ≠ Vérité
- Application stricte de la charte du contrôleur
- Harmonisation des méthodes de travail entre UPC
- Révision financement après 1 an
- Guides sectoriels = Référence
- Protocole avec AWEX et FIT (export)
- Agence = Sécurité plus grande  
= Garantie à l'exportation  
= Transparence

 Écoute et confiance

